



PROJET EDUCATIF

2016-2020

1. LE SIVU Enfance Jeunesse

1.1 Présentation administrative

Le SIVU Enfance Jeunesse regroupe les communes de L'Isle D'Espagnac, Mornac, Ruelle sur Touvre et Touvre autour d'une vocation commune : l'Enfance et la Jeunesse.

Le SIVU Enfance Jeunesse concerne une population globale de 16000 habitants dont 387 enfants de 0 à 3 ans, 572 enfants de 3 à 5 ans, 768 enfants de 6 à 10 ans et 1473 jeunes de 11 à 17 ans (insee 2012).

1.2. Les missions du SIVU

Missions de service public intercommunal

Le SIVU exerce, pour les communes qui le composent, des missions d'accueil collectif des enfants et des jeunes du territoire.

Ces missions d'accueil s'inscrivent dans une vocation plus large relevant de l'éducation, de l'incitation à la découverte, d'une offre de loisirs adaptée à chaque âge, de l'accompagnement des jeunes et du soutien à la parentalité.

1.2.1 Accueils des enfants

- Petite Enfance

Le SIVU intervient auprès de la petite enfance sur deux actions : Le multi-accueil et le relais assistants maternels.

Le Multi accueil accueille les enfants 5 jours par semaine, de 7h30 à 18h30 de manière régulière ou occasionnelle sur des temps plus ou moins longs en fonction des besoins de leur famille.

Le relais assistants maternels organise des ateliers hebdomadaires destinés aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent. Il accompagne également les parents dans leur recherche d'un mode de garde.

- Enfants de 3 à 11 ans

Le SIVU assure l'accueil des enfants de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Périscolaires :

- **Centre de loisirs du mercredi** : le SIVU assure l'acheminement des enfants scolarisés sur les communes membres du SIVU, leur déjeuner et leur accueil sur un temps de loisirs le mercredi après-midi.
- **Temps d'Activité Périscolaire** : le SIVU assure les temps d'activités périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires de 2013.
Ces temps de loisirs et de découverte sont assurés dans les écoles selon les modalités prévues dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Extrascolaires :

Le SIVU assure l'accueil des enfants de 3 à 11 pendant les vacances scolaires à l'exception d'une semaine au moment des fêtes de fin d'année

- Jeunes de 11-17 ans

Le SIVU accueille les jeunes sur un service animation jeunesse qui intervient pendant les vacances scolaires, en périscolaire au sein du collège et dans des actions de proximité.

1.2.2 Mission éducative en lien avec les acteurs de la communauté éducative

Aider chaque enfant à bien grandir.

Le SIVU exerce cette mission éducative auprès des enfants qu'il accueille dans ses services mais aussi en s'inscrivant dans une réflexion permanente sur les enjeux éducatifs d'aujourd'hui et demain.

Cette réflexion est présente dans les projets d'accueils (projets pédagogiques, projets d'établissement), dans le plan de formations internes et externes qui est proposé aux agents du SIVU, dans le cadre du PEDT animé par le SIVU et à travers la participation active du SIVU dans les réseaux éducatifs du territoire et au-delà.

La mission éducative du SIVU se dessine autour du principe de coéducation et de responsabilité partagée entre le SIVU, les collectivités qui le composent, les restaurants scolaires, l'éducation nationale, les assistants maternels et les familles, p sur les temps qui leur reviennent respectivement. Ce principe de coéducation et responsabilité partager repose sur des temps de concertation entre ces acteurs éducatifs indispensables pour la cohérence éducative que méritent les enfants et les jeunes.

1.2.3. Valeurs éducatives

L'objectif « aider à bien grandir », autour duquel s'articule la mission éducative du SIVU, s'appuie sur des valeurs fondamentales comme l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation de tous, la justice sociale, la laïcité, et la solidarité.

Le SIVU défend également la protection de l'environnement et un fonctionnement durable comme valeur, tant dans ses projets d'accueil que dans son fonctionnement quotidien.

1.2.4. Mission de prévention

En tant que partenaire éducatif pour les enfants et jeunes de 0 à 17ans, le SIVU assure nécessairement une mission de prévention auprès de cette population en lien avec la Protection maternelle et infantile, la CAF et tous les acteurs de la communauté éducative.

Cette prévention s'exerce au quotidien dans l'attention portée aux enfants accueillis, grâce au suivi médical qui peut être mis en place au multi accueil, dans les échanges avec les parents qui permettent de déceler des difficultés éventuelles, et dans les échanges avec les enfants.

Après du public adolescent la mission de prévention se décline quotidiennement dans les échanges que les animateurs instaurent avec eux, et dans le cadre du RIJ (Relai information jeunesse).

Des campagnes d'information et de prévention sur des thématiques particulières sont menées dans les différentes structures du SIVU sous différentes formes en fonction du sujet et de l'âge des enfants concernés. Des manifestations tout public sont régulièrement organisées par le SIVU afin de sensibiliser les familles et les enfants à certaines problématiques éducatives.

1.2.5. Mission de soutien à la parentalité

L'exercice de la fonction parentale s'est complexifié du fait de l'évolution des structures familiales, de l'isolement de certaines cellules familiales qui réduit les opportunités de transmissions intergénérationnelles et de l'irruption des écrans dans le quotidien des familles. Le soutien à la parentalité consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en les rassurant sur leurs compétences parentales, par un accompagnement bienveillant, et de proposer, face aux situations difficiles ou conflictuelles, des dispositifs d'appui et de médiation.

Le SIVU remplit cette mission grâce à l'attention qui est portée quotidiennement à l'accueil des enfants et de leurs familles et aux rencontres thématiques organisées régulièrement.

La concertation accrue avec les autres acteurs de la communauté éducative du territoire développée dans le cadre du PEDT permet croiser les points de vue et d'identifier plus facilement les familles qui peuvent avoir besoin d'un soutien ponctuel ou d'une orientation vers des services compétents pour un soutien à plus long terme

2) LES OBJECTIFS DE SERVICE PUBLIC et LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Les objectifs de services publics sont fixés par les communes membres du SIVU Enfance Jeunesse afin de garantir un service public de qualité et répondant aux besoins du plus grand nombre d'administrés.

Les objectifs éducatifs résultent d'une concertation entre les communes, portant notamment sur les valeurs autour desquelles elles souhaitent mettre en œuvre des moyens afin d'accompagner les familles de leur territoire dans l'éducation de leurs enfants.

2.1 Adéquation des services aux besoins des familles

L'adéquation des services aux besoins des familles se mesure en termes de modalités et de conditions d'accès, et en termes de qualité d'accueil et d'objectifs éducatifs définis par le SIVU Enfance Jeunesse

2.1.1 Modalités d'accueil et conditions d'accès

Hormis des restrictions territoriales, l'objectif du SIUV et de ses communes membres est de favoriser l'accès aux services au plus grand nombre.

Les modalités d'accueils et les conditions d'accès sont définies en fonction de l'analyse des besoins du public accueilli, de la réglementation en cours et des moyens dont disposent les collectivités adhérant au service concerné.

Les conditions d'accès aux différents services sont principalement liées au lieu d'habitation des familles.

Une tarification dégressive en fonction du quotient familial est appliquée sur les services enfance jeunesse et la tarification CAF basée sur la composition familiale et les revenus du foyer est appliquée sur le Multi accueil.

L'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques est une priorité du SIVU dès lors que toutes les conditions matérielles et financières peuvent être réunies pour assurer un accueil de qualité et adapté à l'enfant.

2.1.2. Qualité d'accueil

La qualité de l'accueil repose sur trois piliers principaux :

- un taux d'encadrement adapté,
- la qualification et la formation continue des agents,
- des locaux et du matériel adaptés.

Taux d'encadrement : les taux d'encadrement réglementaires sont respectés en permanence et le SIVU veille à renforcer ses équipes lorsque des situations l'exigent.

Qualification et formation continue des équipes : le SIVU s'efforce de recruter des agents qualifiés ou en cours de formation. Tous les agents du SIVU ont accès à des formations en interne ou en externe dans le cadre d'un plan de formation ou à leur demande.

Locaux et matériel : les locaux dans lequel exerce le SIVU sont des bâtiments récents et dédiés à la petite enfance et à l'enfance jeunesse, ou des locaux scolaires.

Les matériels acquis par le SIVU sont sélectionnés avec soin pour assurer un niveau de sécurité maximum dans leur utilisation par les enfants et les agents.

2.2 Objectifs éducatifs :

Les objectifs éducatifs définis par les communes membres du SIVU s'inscrivent dans une démarche d'éducation permanente et de coéducation respectueuse des droits de l'enfant à l'éducation et aux loisirs inscrits dans la Convention Internationale des droits de l'enfant.

La démarche éducative du SIVU vise également à contribuer à la construction d'une société plus juste et solidaire, au travers des processus d'éducation populaire, en encourageant individuellement et collectivement les enfants à s'autoriser à penser et à agir pour le bien-être collectif.

Ces processus d'éducation incluent l'accès à l'art et à la culture, y compris la culture scientifique et technique, et la sensibilisation aux compétences relationnelles nécessaires à ce bien être collectif et au développement de la citoyenneté individuelle et collective.

Individuellement les modalités d'accueil et de prise en charges des enfants doivent permettre à chaque enfant

- d'accéder à un niveau d'autonomie pertinent en fonction de son âge et de sa maturité,
- de découvrir et d'investir des champs d'action et de réflexion auquel il n'accède pas forcément dans le cadre familial ou scolaire,
- d'acquérir des compétences psycho-sociales lui permettant de prendre pleinement sa place au sein du groupe, de sa famille et de la société en général
- de doter chaque enfant de savoir-faires et de savoir-être vecteurs d'une égalité des chances.

La bienveillance et le respect des rythmes de l'enfant dans un environnement collectif sont des ingrédients indispensables à la sécurité affective et matérielle des enfants dont les équipes d'accueil sont garantes à tout moment.

III) Le PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif du SIVU vise à atteindre les objectifs éducatifs du SIVU définis ci-dessus.

Il se décline en axes éducatifs précisés ci-après et repose principalement sur la recherche permanente de cohérence : une cohérence éducative transversale sur l'ensemble des services du SIVU, et une cohérence éducative territoriale sur les quatre communes membres et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

1) Cohérence éducative 0-17 ans

Le SIVU intervient auprès des enfants et des jeunes de la naissance à l'adolescence avec des dispositifs et des offres de services adaptés à l'âge des enfants et leurs étapes de développement.

La continuité dans l'offre de service permet de développer une approche cohérente visible dans les projets de fonctionnement de chaque service et dans les projets ponctuels interservices qu'ils s'adressent au public du SIVU ou à un public plus large.

Cette cohérence porte sur le partage des valeurs défendues par les communes membres du SIVU et par les agents : égalité, liberté d'expression et de pensée et respect des libertés d'autrui, participation de tous, laïcité, non-discrimination, et respect de l'environnement.

Elle s'exprime concrètement auprès des enfants grâce aux projets d'animation encourageant et valorisant la solidarité, l'écoute, le partage, la coopération, le recyclage tout en permettant à chaque enfant de s'épanouir et de se positionner au sein du groupe dans lequel il évolue, à tout âge.

Le développement de compétences relationnelles est un enjeu majeur du projet éducatif du SIVU Enfance Jeunesse au même titre que les apprentissages psycho-moteurs, culturels, sportifs ou artistiques, et de manière transversale dans l'ensemble des services proposés au public.

2) Cohérence éducative territoriale

La structure intercommunale du SIVU enfance jeunesse donne un sens particulier à la cohérence territoriale. Il s'agit à la fois de fournir une équité de service à l'ensemble des usagers concernés par les différents services, tout en prenant en compte et en valorisant les spécificités communales.

Les partenariats avec les acteurs sociaux-éducatifs, sportifs et culturels du territoire sont encouragés tant pour favoriser l'ancrage du SIVU dans le paysage territorial que pour leur permettre de rayonner au-delà de leur périmètre communal.

Enfin, le Projet Educatif de Territoire du SIVU constitue un outil de concertation intercommunale concrète œuvrant pour la cohérence territoriale des actions éducatives menées par le SIVU et par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

3) Axes éducatifs 2016-2020

Les axes éducatifs retenus pour la période 2016-2020 sont les suivants :

- Développer la bienveillance adultes enfants/ enfants enfants/ adultes
- Développer le savoir (bien) vivre ensemble
- Favoriser les animations et les fonctionnements de vie quotidienne moindre impact environnemental
- Favoriser les animations « débrouille », recyclage, coopération
- Respect des rythmes et droit de ne rien faire
- Développer les partenariats et la concertation de coéducation

4) Les moyens mis en œuvre

Les moyens humains et matériels sont décrits service par service dans le tableau ci-dessous.

au 1er janvier 2016	moyens humain	Locaux, matériels et prestations
Multi accueil 30 places	1 directrice (infirmière DE) 1 éducatrice de jeunes enfants 3 auxiliaires de puéricultures 4 assistantes d'accueil petite enfance CAP PE 1 agent d'entretien / accueil pe (CAP PE) 1 agent d'entretien chargé des repas 1 agent d'entretien	bâtiment construit en 2010 600m ² jardin bois à proximité
RAM	1 éducatrice de jeunes enfants	locaux dédiés sur chaque commune participante
Accueil périscolaire mercredi / extrascolaire 3-11 ans 168 places	1 coordinateur (DUT) 1 directrice (BPJEPS) 1 directeur adjoint (BAFD) 10 à 20 animateurs (BAFA, BAFD) 6 agents techniques	bâtiment construit en 2010 658 m ² + locaux scolaires Acheminement des enfants Entre l'école et le centre de loisirs Parc Bois à proximité
Périscolaire TAP capacité scolaire (environ 740 enfants)	1 coordinateur DUT 6 directeurs 28 animateurs	locaux scolaires équipements sportifs et culturels des communes espaces verts des communes

Animation jeunesse 36 places	1 directrice (bpjeps) 2 animatrices permanentes (, bafd, dut) 1 à 2 animateurs saisonniers	bâtiment rénové en 2015 80 m ² environ
--	--	--

Administration	1 directrice générale des services 5 agents chargés de l'accueil des ressources humaines et de la comptabilité	bâtiment rénové en 2007 2 véhicules 7 places 1 véhicule utilitaire
-----------------------	---	--